



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

**242^e séance du
SÉNAT ACADÉMIQUE**

SAC-170310

Le 10 mars 2017

de 8 h 30 à 12 h 10

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PROCÈS-VERBAL
Sénat académique • SAC-170310



SAC-170310

UNIVERSITÉ DE MONCTON

242^e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 10 mars 2017

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES

MEMBRES

Hector Adégbidi, professeur	Edmundston	Gilles C. Roy, doyen	Moncton
Julie Arsenaault, professeure	Moncton	Firas Salti, étudiant	Moncton
Claudine Auger, professeure	Shippagan	André Samson, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	U de M
Paul-Émile Bourque, doyen	Moncton	Céline Surette, professeure	Moncton
Marthe Brideau, bibliothécaire en chef	Moncton	Raymond Théberge, recteur et vice-chancelier	U de M
Andrea Cabajsky, professeure	Moncton	Jean-François Thibault, doyen	Moncton
Anne Charron, professeure	Edmundston		
Omer Chouinard, professeur	Moncton		
Olivier Clarisse, professeur	Moncton		
Mélissa Comeau, étudiante	Shippagan		
Marianne Cormier, doyenne	Moncton		
Étienne Dako, professeur	Moncton		
Sébastien Deschênes, doyen	Moncton		
Jean-Jacques Doucet, directeur	Moncton		
Pierrette Fortin, doyenne	Edmundston		
Mathieu Lang, professeur	Moncton		
Gabriel LaPlante, professeur	Moncton		
Caroline P. LeBlanc, professeure	Moncton		
Francis LeBlanc, doyen	Moncton		
Monique Levesque, professeure	Moncton		
Gervais Mbarga, professeur	Moncton		
Nathalie Parent, bibliothécaire	Moncton		
Guillaume Pelletier, étudiant	Moncton		
François Renaud, professeur	Moncton		
Marthe Robichaud, doyenne <i>par intérim</i>	Shippagan		

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

Marc Angers, directeur des communications, des affaires publiques et du marketing	U de M
Lynne Castonguay, secrétaire générale	U de M
Jacques Paul Couturier, vice-recteur	Edmundston
Sylvie Doiron, secrétaire d'assemblée	Moncton
Teréz Retfalvi, professeure retraitée	Moncton
Jean-François Richard, vice-recteur adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales	U de M
Edgar Robichaud, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
Pascal Robichaud, registraire	Moncton
Sid-Ahmed Selouani, vice-recteur	Shippagan

Personnes excusées : Pandurang Ashrit, Slimane Belbraouet, Nicolette Belliveau, Chantale Brun, Lacina Coulibaly, Fernand de Varennes, Yahia Djaoued, Daisy Mercure, Blanca Navarro Pardiñas et Denis Roy

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE	4
2. PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE	4
3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
5. CORRESPONDANCE	4
6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	4
7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-161104	5
8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-161104	5
8.1. (8.1) Composition du collège électoral et uniformisation des <i>Statuts et règlements</i>	5
8.2. (8.2) Modification aux règlements de cycle supérieur 22.2, 31 et 32	5
8.3. (8.3) Projet de règlement sur le plan de cours (études supérieures)	5
8.4. Autres	5
9. NOMINATIONS	6
9.1. Bureau de direction du Sénat académique	6
9.2. Comité d'appel du Sénat académique	6
10. RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION	6
10.1. Évaluation du programme de Maîtrise en science infirmière (infirmière praticienne)	6
10.2. Évaluation du programme de Maîtrise ès sciences (nutrition-alimentation).....	7
10.3. Création de la Mineure en sciences de l'environnement.....	9
10.4. Création de la Mineure en éthique appliquée	9
11. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES	9
11.1. Abolition du Certificat en études pastorales	9
11.2. Abolition de la Mineure en sciences religieuses	9
11.3. Conditions d'admission aux mineures.....	9
11.4. Règlement particulier sur la réussite obligatoire de chacune des composantes expérimentale et théorique des cours intégrés	10
11.5. Modifications au règlement 10.4.1 – Date limite d'abandon sans échec.....	10
11.6. Demande d'exemption aux normes linguistiques au Département d'études françaises.....	11
11.7. Abolition de la Mineure en études du vieillissement	11
11.8. Reconfiguration du B.A.-B. Éd. (Majeure en études familiales).....	11
11.9. Modifications à la politique relative au statut de professeur associé, chercheur associé, chercheur invité et clinicien associé en psychologie	12
11.10. Résolutions transmises pour information.....	12
12. MODIFICATIONS AU DOCUMENT-CADRE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE.....	12
13. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER	13
14. SUIVI DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS	13
15. AFFAIRES NOUVELLES.....	14
15.1. Remerciements	14
16. RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES	14
17. PROCHAINE RÉUNION.....	14
18. CLÔTURE.....	15

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	Page
ANNEXE 1 : Transcription.....	16
ANNEXE 2 : Enregistrement.....	33
ANNEXE 3 : Documents.....	34
Document A : Ordre du jour adopté.....	A(1-2)
Document B : Sens des termes et expressions désignant les membres du « personnel enseignant » et du « corps professoral » dans les documents officiels de l'Université de Moncton	B(1-55)
Document C : Présentation PowerPoint - Sens des termes et expressions désignant les membres du « personnel enseignant » et du « corps professoral » dans les documents officiels de l'Université de Moncton	C(1-11)
Document D : Nominations.....	D(1-4)
Document E : Rapport du Comité conjoint de la planification.....	E(1)
Document F : Rapport du Comité des programmes.....	F(1-137)

- ★ Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat académique les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat académique ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat académique lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexes du procès-verbal.

Nota bene :

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. Le procès-verbal et les annexes peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/enbref/node/46>.
- 2) L'enregistrement de la séance est déposé au Service des archives de l'Université de Moncton.
- 3) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.

1. OUVERTURE

8 h 30 : Le recteur et vice-chancelier souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Il nomme les personnes excusées, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il nomme également les scrutateurs, soit Pascal Robichaud et Jean-François Richard. L'heure de clôture de la réunion est fixée à 16 h 30.

2. PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

La secrétaire générale indique que monsieur Charles Bourque avait accepté de présider la réunion du Sénat académique, mais qu'il a dû s'excuser de la rencontre en raison de maladie. Aucune autre personne n'est disponible pour assumer la présidence de l'assemblée. Elle explique que le recteur et vice-chancelier, Raymond Théberge, assumera à la fois la présidence d'assemblée et la présidence du Sénat. La secrétaire générale explique par la suite les règles de procédure d'assemblée qui s'applique dans ce cas, plus particulièrement les points 5.6 et 5.15 du document « Survol de la procédure d'assemblées délibérantes » préparé en 2014 par monsieur Gérard Snow, ancien président d'assemblée.

3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle selon la secrétaire générale.

5. CORRESPONDANCE

Aucune.

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1-2

Modifications :

- la rubrique 2 est pour **Information**;
- la rubrique 8.1 est pour **Information**;
- à la rubrique 11.5, supprimer la référence au règlement 28.4.1;
- la rubrique 17 est pour **Décision**.

R : 01-SAC-170310

Sébastien Deschênes, appuyé par Francis LeBlanc, propose :

« Que l'ordre du jour SAC-170310 soit adopté tel qu'il a été modifié. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-161104**R : 02-SAC-170310**

Omer Chouinard, appuyé par Monique Levesque, propose :

« Que le procès-verbal SAC-161104 soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-161104**8.1. (8.1) Composition du collège électoral et uniformisation des Statuts et règlements**

Voir le Document B, p. 1-55, et le Document C, p. 1-11

Invitée : Madame Odette Snow, ancienne doyenne de la Faculté de droit

À l'aide de diapositives électroniques, madame Snow présente le document intitulé « *Sens des termes et expressions désignant les membres du « personnel enseignant » et du « corps professoral » dans les documents officiels de l'Université de Moncton.* »

Le document présente les réponses aux questions soulevées par le Sénat académique au sujet de la composition du collège électoral pour l'élection au Sénat académique, la possibilité d'ouvrir la catégorie générale aux professeures et professeurs à temps partiel (chargées et chargés de cours, monitrices et moniteurs cliniques), aux bibliothécaires, aux professeures et aux professeurs réguliers, l'identification des personnes pouvant représenter une faculté comme sénatrice ou sénateur et les mesures à prendre pour uniformiser les *Statuts et règlements* concernant les définitions « personnel enseignant », « corps professoral », et termes similaires.

Madame Snow explique que la pratique actuelle n'est pas conforme à l'interprétation normale des *Statuts et règlements*. Afin d'y remédier, elle propose une modification de l'alinéa 36(1)d) des *Statuts et règlements* ce qui entraînerait une modification dans la procédure d'élection.

Madame Snow propose également d'ajouter une définition des termes « professeures et professeurs » dans les *Statuts et règlements*. D'autres suggestions sont faites pour améliorer la cohérence dans les documents officiels.

Les membres du Sénat académique posent plusieurs questions à madame Snow. On reconnaît la profondeur de l'analyse et le travail de fond.

Le Sénat académique considère qu'il s'agit de la première lecture du document et que la discussion à l'aide de l'article 36 des *Statuts et règlements* aura lieu en mai.

La discussion complète est incluse dans la transcription du Sénat académique.

8.2. (8.2) Modification aux règlements de cycle supérieur 22.2, 31 et 32

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que le travail est en cours à la Faculté des études supérieures et de la recherche. Le dossier sera acheminé au Sénat académique dès que possible.

8.3. (8.3) Projet de règlement sur le plan de cours (études supérieures)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que le travail est en cours à la Faculté des études supérieures et de la recherche. Le dossier sera acheminé au Sénat académique dès que possible.

8.4. Autres

Aucune question n'est soulevée.

9. NOMINATIONS

Voir le Document D, p. 1-4

9.1. Bureau de direction du Sénat académique

R : 03-SAC-170310

Mises en candidature :

Mathieu Lang

Proposé par Céline Surette

Julie Arsenault

Proposée par Andrea Cabajsky

Vote par scrutin secret

Scrutateurs : Pascal Robichaud et Jean-François Richard

Mathieu Lang est élu membre du Bureau de direction du Sénat académique.

R : 04-SAC-170310

Olivier Clarisse, appuyé par Gilles Roy, propose :

« Que les bulletins de vote soient détruits. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

9.2. Comité d’appel du Sénat académique

Doyenne suppléante, doyen suppléant

R : 05-SAC-170310

Mise en candidature :

Pierrette Fortin

Aucune autre candidature n'est soumise.

Pierrette Fortin est élue membre (doyenne suppléante) du Comité d’appel du Sénat académique.

10. RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION

Voir le Document E, p. 1

10.1. Évaluation du programme de Maîtrise en science infirmière (infirmière praticienne)

Le vice-recteur à l’enseignement et à la recherche (VRER) présente le dossier de l’évaluation du programme de la Maîtrise en science infirmière (infirmière praticienne). Il explique que le programme a été évalué par monsieur Roger Pilon et madame Julie Milette de l’Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick.

Le VRER fait la lecture des 7 recommandations.

10.1. Évaluation du programme de Maîtrise en science infirmière (infirmière praticienne) (suite)**R : 06-SAC-170310**

André Samson, appuyé par Francis LeBlanc, propose :

*« Que le Sénat académique adopte les recommandations suivantes :***RECOMMANDATION 1***Que l'École de science infirmière procède à la suspension des admissions à temps plein puisque, dans les faits, seul le programme à temps partiel est offert.***RECOMMANDATION 2***Que l'École de science infirmière mette sur pied un Comité de programme pour la maîtrise en science infirmière (IP) et qu'elle voit à ce que sa composition soit représentative des intervenantes et intervenants impliqués dans le programme (professeures et professeurs, chargées ou chargés d'enseignement IP, préceptrices, précepteurs IP ou médecins, étudiantes et étudiants, etc.).***RECOMMANDATION 3***Que l'École de science infirmière voit à bonifier le processus d'évaluation continue du programme de maîtrise IP en étendant le sondage au corps professoral et enseignant et en augmentant la fréquence.***RECOMMANDATION 4***Que l'École de science infirmière intègre davantage de contenu en lien avec les populations autochtones dans les cours de la maîtrise IP.***RECOMMANDATION 5***Que l'École de science infirmière s'assure que les notions d'interprétation des résultats de laboratoire ainsi que celles touchant les soins de santé mentale soient abordées de façon adéquate dans l'ensemble du programme de maîtrise IP.***RECOMMANDATION 6***Que l'École de science infirmière étudie la possibilité d'élargir les expériences de stages cliniques afin de permettre aux étudiantes et aux étudiants de faire face à diverses populations plus vulnérables tels les sans-abris, les autochtones et les populations issues de différents milieux culturels.***RECOMMANDATION 7***Que l'École de science infirmière révise et modifie les plans de cours du programme de maîtrise IP en définissant plus clairement les cibles de l'apprentissage étudiant (objectifs généraux et spécifiques) et qu'on s'assure d'insérer les autres composantes essentielles du plan de cours telles que précisées dans l'Énoncé des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants de l'Université de Moncton (Répertoire universitaire). »*

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

10.2. Évaluation du programme de Maîtrise ès sciences (nutrition-alimentation)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) présente le dossier de l'évaluation du programme de Maîtrise ès science (nutrition-alimentation). Il explique que l'équipe d'évaluation était composée de madame Isabelle Galibois de l'Université Laval et de madame Marie Marquis de l'Université de Montréal.

10.2. Évaluation du programme de Maîtrise ès sciences (nutrition-alimentation) (suite)

Il fait la lecture des cinq recommandations.

Une discussion portant plus particulièrement sur la recommandation 1 s'ensuit. Un amendement est proposé afin que les étudiantes et les étudiants soient consultés sur la redéfinition ou l'abolition du programme. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que les étudiantes et les étudiants sont représentés à toutes les étapes de la procédure notamment au conseil de la faculté, au Comité des programmes et au Sénat académique.

R : 07-SAC-170310

André Samson, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que le Sénat académique adopte les recommandations suivantes :

RECOMMANDATION 1

Tel qu'explicité dans la planification académique, que la maîtrise ès sciences (nutrition-alimentation) soit redéfinie ou abolie.

RECOMMANDATION 2

Si l'ÉSANEF opte pour la redéfinition du programme de maîtrise ès sciences (nutrition-alimentation), qu'elle le fasse à la lumière de la présente évaluation de programme et à la lumière de la nouvelle maîtrise ès sciences (santé) présentement en chantier.

RECOMMANDATION 3

Que l'ÉSANEF voit à la possibilité de resserrer les liens avec les professionnelles et professionnels des institutions de santé locales et régionales afin de développer des projets de recherche collaboratifs permettant de mieux adresser les besoins sociétaux, les besoins d'avancement de la profession et la formation avancée en nutrition et alimentation.

RECOMMANDATION 4

Que l'ÉSANEF, en collaboration avec la FSSSC, mette en œuvre des mesures afin d'assurer un plus grand engagement du corps professoral envers les programmes de deuxième cycle.

RECOMMANDATION 5

Que l'ÉSANEF voit à ce que le Centre de recherche sur les aliments soit davantage impliqué dans les activités de recherche et d'encadrement aux cycles supérieurs de l'École. »

Amendement

P : 08-SAC-170310

Guillaume Pelletier, appuyé par Firas Salti, propose :

« Que l'on ajoute à la fin de la recommandation 1 ...et que les étudiantes et les étudiants soient consultés. »

Vote sur P08	Pour : 9	Contre : 20	REJETÉE
Vote sur R07	Pour : 28	Contre : 2	ADOPTÉE

10.3. Création de la Mineure en sciences de l'environnement

R : 09-SAC-170310

André Samson, appuyé par Céline Surette, propose :

« Que le Sénat académique accepte la création de la Mineure en sciences de l'environnement. »

Vote sur R09 unanime ADOPTÉE

10.4. Création de la Mineure en éthique appliquée

R : 10-SAC-170310

André Samson, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que le Sénat académique accepte la création de la Mineure en éthique appliquée. »

Vote sur R10 unanime ADOPTÉE

11. **RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES**

Voir le Document F, p. 1-137

11.1. Abolition du Certificat en études pastorales

R : 11-SAC-170310

André Samson, appuyé par Jean-Jacques Doucet, propose :

« Que le Sénat académique abolisse le Certificat en études pastorales. »

Vote sur R11 Pour : 23 Contre : 1 ADOPTÉE

11.2. Abolition de la Mineure en sciences religieuses

R : 12-SAC-170310

André Samson, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que le Sénat académique abolisse la Mineure en sciences religieuses. »

Vote sur R12 Pour : 27 Contre : 1 ADOPTÉE

11.3. Conditions d'admission aux mineures

R : 13-SAC-170310

André Samson, appuyé par Hector Adégbidi, propose :

« Que le Sénat académique accepte les conditions d'admission aux mineures comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

<i>Faculté</i>	<i>Mineure</i>	<i>Condition à la mineure</i>	<i>Condition au baccalauréat</i>
<i>Administration</i>	<i>Comptabilité</i>	<i>B</i>	<i>B</i>
	<i>Finance</i>	<i>B</i>	<i>B</i>
	<i>Gestion des opérations</i>	<i>B</i>	<i>B</i>
	<i>Marketing</i>	<i>A</i>	<i>B</i>
	<i>Sciences de la gestion</i>	<i>A</i>	<i>-</i>
	<i>Systèmes d'information organisationnels</i>	<i>A</i>	<i>B</i>

11.3. **Conditions d'admission aux mineures** (suite)*R : 13-SAC-170310* (suite)

FASS	<i>Allemand</i>	<i>A</i>	<i>-</i>
	<i>Anglais</i>	<i>A</i>	<i>A</i>
	<i>Criminologie</i>	<i>A</i>	<i>B</i>
	<i>Économie</i>	<i>A</i>	<i>B</i>
	<i>Études acadiennes</i>	<i>A</i>	<i>-</i>
	<i>Études françaises</i>	<i>A</i>	<i>A</i>
	<i>Français langue seconde</i>	<i>A</i>	<i>-</i>
	<i>Géographie</i>	<i>A</i>	<i>B</i>
	<i>Histoire</i>	<i>A</i>	<i>A</i>
	<i>Journalisme¹</i>	<i>A</i>	<i>A</i>
	<i>Langues étrangères</i>	<i>A</i>	<i>-</i>
	<i>Musique</i>	<i>A</i>	<i>A</i>
	<i>Philosophie</i>	<i>A</i>	<i>A</i>
	<i>Politiques publiques</i>	<i>A</i>	<i>-</i>
	<i>Relations publiques¹</i>	<i>A</i>	<i>A</i>
	<i>Science politique</i>	<i>A</i>	<i>A</i>
	<i>Sciences sociales</i>	<i>A</i>	<i>-</i>
<i>Sociologie</i>	<i>A</i>	<i>A</i>	
<i>Traduction</i>	<i>A</i>	<i>A</i>	
Sciences	<i>Informatique</i>	<i>D</i>	<i>D</i>
	<i>Mathématiques</i>	<i>D</i>	<i>D</i>
	<i>Physique</i>	<i>D</i>	<i>D</i>
	<i>Statistique appliquée</i>	<i>D</i>	<i>-</i>
FSSSC	<i>Développement personnel et social</i>	<i>B</i>	<i>-</i>

Vote sur R13

Pour : 25

Contre : 1

ADOPTÉE

11.4. **Règlement particulier sur la réussite obligatoire de chacune des composantes expérimentale et théorique des cours intégrés***R : 14-SAC-170310*

André Samson, appuyé par Hector Adégbidi, propose :

« Que le Sénat académique adopte le règlement particulier sur la réussite obligatoire de chacune des composantes expérimentale et théorique des cours-laboratoires intégrés de niveau 1000 à la Faculté des sciences. »

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

11.5. **Modifications au règlement 10.4.1 – Date limite d'abandon sans échec***R : 15-SAC-170310*

André Samson, appuyé par Omer Chouinard, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au règlement 10.4.1 – Date limite d'abandon sans échec. »

Vote sur R15

Pour : 26

Contre : 2

ADOPTÉE

¹ Condition d'admission déjà approuvée par le Sénat académique

11.6. **Demande d'exemption aux normes linguistiques au département d'études françaises**

R : 16-SAC-170310

André Samson, appuyé par Anne Charron, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux exigences particulières des programmes de Baccalauréat ès arts (spécialisation en sciences du langage), du Baccalauréat ès arts (spécialisation en études littéraires), et de la Majeure en études françaises. »

Amendement

R : 17-SAC-170310

Mathieu Lang, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

*« Que l'on ajoute à la proposition principale : ...étant entendu que le texte des Autres exigences particulières se lise comme suit : **Les cours LING et LITT des programmes de 1^{er} cycle du Département...** »*

Vote sur R17	unanime	ADOPTÉE
Vote du R16 (amendée)	unanime	ADOPTÉE

Aux fins du procès-verbal, la recommandation R16 (amendée) s'écrit comme suit :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux exigences particulières des programmes de Baccalauréat ès arts (spécialisation en sciences du langage), du Baccalauréat ès arts (spécialisation en études littéraires), et de la Majeure en études françaises étant entendu que le texte des Autres exigences particulières se lise comme suit : Les cours LING et LITT des programmes de 1^{er} cycle du Département.... »

11.7. **Abolition de la Mineure en études du vieillissement**

R : 18-SAC-170310

André Samson, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que le Sénat académique abolisse la Mineure en études du vieillissement. »

Vote sur R18	unanime	ADOPTÉE
--------------	---------	---------

11.8. **Reconfiguration du B.A.-B. Éd. (Majeure en études familiales)**

R : 19-SAC-170310

André Samson, appuyé par Paul-Émile Bourque, propose :

« Que dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de B.A.-B. Éd (Majeure en études familiales) incluant les modifications aux conditions de maintien. »

Vote sur R19	unanime	ADOPTÉE
--------------	---------	---------

11.9. **Modifications à la politique relative au statut de professeur associé, chercheur associé, chercheur invité et clinicien associé en psychologie**

À l'amiable, le Sénat académique accepte quelques corrections mineures (de forme) dans les textes. La proposition suivante est mise aux voix.

R : 20-SAC-170310

André Samson, appuyé par Francis LeBlanc, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées à la politique relative au statut de professeur associé, chercheur associé, chercheur invité et clinicien associé en psychologie. »

Vote sur R20

Pour : 25

Contre : 1

ADOPTÉE

11.10. **Résolutions transmises pour information**

Voir page 135 – Document F : Rapport du Comité des programmes

12. **MODIFICATIONS AU DOCUMENT-CADRE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) présente les modifications proposées au document-cadre de l'Éducation permanente. Le document n'a pas été modifié depuis 2002. Plusieurs changements sont des précisions, mais il y a aussi des changements de fond. On note les suivants : le changement du nom de *l'Éducation permanente* qui deviendra la *Formation continue*; la précision dans les définitions, l'ajout d'une vision; la modification de l'organigramme; et autres modifications mineures.

La proposition suivante est mise sur la table.

P : 21-SAC-170310

André Samson, appuyé par Jean-Jacques Doucet, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au document-cadre de l'Éducation permanente. »

Une discussion s'ensuit au sujet de l'application de l'article 12.06.03 de la convention collective de l'ABPPUM.

La proposition suivante est mise sur la table.

P : 22-SAC-170310

Étienne Dako, appuyé par Mathieu Lang, propose :

« Que l'article 12.06.03(b) de la convention collective de l'Association des bibliothécaires, des professeurs et professeures de l'Université de Moncton (ABPPUM) soit appliquée et que le document-cadre soit soumis à l'ABPPUM pour consultation. »

À la suite des discussions sur la proposition *P : 22-SAC-170310*, celle-ci est retirée par l'assemblée. La discussion s'ensuit sur une proposition de renvoi au bureau du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche afin de déterminer le processus de consultation approprié.

12. MODIFICATIONS AU DOCUMENT-CADRE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (suite)

Proposition auxiliaire : proposition de renvoi

R : 23-SAC-170310

Étienne Dako, appuyé par Mathieu Lang, propose :

« Que la question soit renvoyée au bureau du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VREER) pour des fins de consultations. »

Vote sur R23

Pour : 20

Contre : 6

ADOPTÉE

13. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Courriels malveillants

Le recteur et vice-chancelier fait le point sur un crime qui a été commis récemment à l'endroit d'une étudiante du Campus de Moncton. Sur une période d'environ deux semaines, une série de courriels malveillants portant atteinte à la vie privée et à la réputation d'une étudiante ont été envoyés à de nombreux étudiantes et étudiants des trois campus.

Depuis les premiers jours, la victime reçoit tous les encadrements et appuis disponibles à l'Université.

Le recteur et vice-chancelier explique que, malgré le crime commis, le système informatique de l'Université de Moncton n'a pas été compromis. Les informations personnelles des employées, employés, étudiantes et étudiants n'ont pas été piratées.

L'Université de Moncton collabore avec la GRC depuis l'envoi des premiers courriels. On sait que l'expéditeur des courriels malveillants est à l'extérieur du pays. Des mesures ont été prises pour protéger la communauté universitaire, mais il n'est pas question de verrouiller le système informatique, ce qui mènerait à une paralysie administrative du campus.

Le recteur et vice-chancelier n'est pas tendre à l'endroit d'un article paru dans le journal l'Acadie Nouvelle prétextant que la solution est simple. Il s'agit là d'un mensonge. L'enquête policière est sérieuse, intense et complexe; les mesures de sécurité mises en place sont très pointues; l'Université a accès à de nombreuses ressources externes, incluant de la très haute expertise.

Plusieurs membres du Sénat académique manifestent leur soutien et appui envers la victime. Ils rappellent que les gens ont une responsabilité personnelle et ne doivent pas propager les courriels malveillants. Il faut penser à la victime d'abord.

Plusieurs membres remercient la direction, la DGT et les services qui ont été impliqués dans la mise en place des mesures de sécurité.

Le travail se poursuit.

14. SUIVI DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS

Aucune question n'est soulevée.

15. AFFAIRES NOUVELLES**15.1. Remerciements**

Le recteur et vice-chancelier remercie chaleureusement Nicolette Belliveau, Mélissa Comeau, Daisy Mercure, Guillaume Pelletier et Firas Salti qui terminent leur mandat au Sénat académique. Merci beaucoup!

16. RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES

Présentation du rapport écrit. Période de lecture.

Vote par scrutin secret.

Scrutateurs : Pascal Robichaud et Jean-François Richard

Résultat du scrutin secret : Les candidats ont obtenu le nombre de voix requises.

Doctorat honorifique :

Donald Bélanger Doctorat *honoris causa* en administration des affaires
Campus de Moncton

Professeur émérite

Charles Bourque Professeur émérite en chimie
Campus de Moncton

R : 24-SAC-170310

Sébastien Deschênes, appuyé par Marianne Cormier, propose :

« Que les bulletins de vote soient détruits. »

Vote sur R24 unanime ADOPTÉE

17. PROCHAINE RÉUNION

Le recteur et vice-chancelier indique qu'il a reçu une demande de déplacer la date de la réunion du Sénat académique en raison de la 2^e édition du Forum francophone sur l'apprentissage qui se déroulera les 4 et 5 mai prochains au Campus de Shippagan. Il explique que la réunion avait déjà été déplacée du 12 mai au 5 mai en raison de sa participation aux réunions de l'AUF et que les dates du Forum avaient déjà été retenues. Tous les membres du Sénat académique seront invités au Forum.

La date du 1^{er} mai est proposée.

R : 25-SAC-170310

Claudine Auger, appuyée par Mathieu Lang, propose :

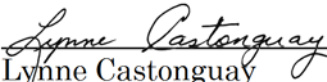
« Que la prochaine réunion du Sénat académique ait lieu le 1^{er} mai 2017. »

Vote sur R25 unanime ADOPTÉE

La prochaine réunion du Sénat académique aura lieu le 1^{er} mai 2017 à 8 h 30.

18. CLÔTURE

La réunion se termine à 12 h 10.


Lynne Castonguay
Secrétaire générale

SAC-170310

ANNEXE 1

Transcription de la 242^e séance

du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 10 mars 2017

Disponible sur le portail :

<http://www.umoncton.ca/enbref/node/46>

Transcription préparée par

**Suzanne Beaulieu
PRO DOCUMENTS
Dieppe (Nouveau-Brunswick)**



SAC-170310

ANNEXE 2

Enregistrement de la 242^e séance

du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 10 mars 2017

**Enregistrement déposé aux
Services des archives de l'Université de Moncton**

Séance enregistrée par

**Réjean Kenny
Direction générale des technologies
Université de Moncton**



SAC-170310

ANNEXE 3

Documents de la 242^e séance

du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 10 mars 2017

Documents déposés sur le portail :

<http://www.umoncton.ca/enbref/node/46>

